

PRISE DE FONCTIONS DU NOUVEAU PRÉSIDENT



Après une longue carrière passée au sein du Groupe Air Liquide, Jean-Pierre Duprieu a pris la présidence du Don en confiance. Son parcours, sa motivation, son projet en quelques mots.

1/ De l'industrie au secteur associatif : un parcours atypique

Ingénieur agronome de formation, Jean-Pierre Duprieu a effectué toute sa carrière au sein du Groupe Air Liquide. Il a exercé la fonction de Directeur Général Adjoint à compter de 2011. Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit de Michelin depuis 2013, membre du Conseil d'administration et du comité Ethique et Qualité du Groupe Korian depuis 2016, il est particulièrement sensible aux questions d'éthique et de transparence et à l'importance qu'elles revêtent dans tous les domaines de la société. Ainsi, sa démarche s'inscrit-elle dans une volonté forte de contribuer à l'utilité sociale incarnée dans la mission du Don en confiance.

2/ Un challenge important

Jean-Pierre Duprieu exerçait depuis un an le mandat d'administrateur du Don en confiance au titre de personnalité qualifiée lorsqu'il a été nommé président par le Conseil qui a suivi l'Assemblée générale du 14 avril 2016. Jusque-là, il s'était notamment activement impliqué dans les travaux du comité de déontologie du Conseil d'administration. Prendre la présidence du Don en confiance est pour lui un honneur mais aussi un défi important à relever compte tenu des nombreux chantiers qui se profilent. Il a pour ambition de rendre le Don en confiance encore plus attractif sans rien sacrifier de ses exigences et de sa rigueur. Et, ce, en adéquation avec les évolutions de son environnement.

3/ Un projet ambitieux pour le Don en confiance

Lors de son élection, il a présenté plusieurs axes de travail prioritaires parmi lesquels on peut mentionner :

- Poursuivre les travaux de modernisation et d'ouverture entrepris,
- Dynamiser la vie associative et faire vivre le projet collectif à l'origine de la création du Don en confiance,
- Renforcer la notoriété du Don en Confiance pour répondre aux attentes des donateurs,
- Intensifier, dans le respect de sa position indépendante et de sa rigueur constructive, l'accompagnement des organisations vers le progrès dans le domaine éthique et gouvernance.

Ce travail s'effectuera dans le cadre d'un projet de refondation impliquant les parties prenantes et destiné à soutenir l'élan du projet collectif que représente le Don en confiance.

Pour plus d'information : contactez le service presse

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99



www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu



Twitter : @mapyntonga